Grilles en vigueur (2026-09-10) R.2446			Zones					
			H-1552					
	Groupes	Classes	A	B	C	D	E	Applicable à toute la zone
A- Usages autorisés	Habitation (H)	1. Unifamiliale		X				
		3. Bifamiliale			X			
		4. Trifamiliale				X		
		5. Multifamiliale					X	
		6. a) Nombre de logements min.					4	
		7. b) Nombre de logements max.					4	
	Commerce et service (C)	12. Classe 1	X					
		13. Classe 2	X					
		14. Classe 3	X					
	Usages spécifiquement	30. Permis	(USP)					
B- Normes prescrites (bâtiment principal)	Implantation	32. Isolée	X	X	X	X	X	
	Marges	38. Avant minimale (m)	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	
		40. Avant secondaire min. (m)	6	6	6	6	6	
		41. Latérale minimale (m)	2	1	1	1	2	
		42. Latérales totales minimales (m)	6	3	3	3	6	
		43. Arrière minimale (m)	4	4	4	4	4	
	Hauteur	44. Nombre d'étage(s) min.	1	1	2	2	2	
		45. Nombre d'étage(s) max.	2	2	2	2	2	
		46. Hauteur minimale (m)	4	4	4	4	4	
		47. Hauteur maximale (m)	9.5	9.5	9.5	9.5	9.5	
	Dimensions	48. Largeur minimale (m)	7	7	7	7	7	
		49. Profondeur minimale (m)	7	7	7	7	7	
	Superficies	50. Sup. d'implantation au sol min. (m²)	90	90	60	80		
		52. Superficie de plancher min. (m²)				150	200	
C- Normes prescrites (terrain)	Dimensions	56. Largeur minimale d'un lot intérieur (m)	15	15	15	15	15	
		57. Largeur minimale d'un lot d'angle (m)	15	15	15	15	15	
		58. Profondeur minimale (m)	30	30	30	30	30	
		59. Superficie minimale (m²)	450	450	450	450	450	
			A	B	C	D	E	Applicable à toute la zone
D- Catégorie de zone								E ; A7
F- Dispositions spéciales								(N012) (N022)
G- Rappel		Amendements						R.0874; R.1329; R.1620

Note(s):

#	NOTE
H-1552-USP	C7-01-02; C9-01-03; C9-01-04
N012	Les chapitres VI et X s'appliquent à tout terrain occupé par un usage du groupe commerce et service (C) comme si l'affectation principale de la zone était de ce groupe d'usage.
N022	La conversion d'une suite occupée par un usage du groupe habitation (H) pour un usage du groupe commerce et service (C) est prohibée et ce, même si un tel usage est autorisé dans la zone.